NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les Retraites Ouvrières

Conférences sur les R. O. et P.

Samedi 3 juin, à 8 heures et demie du soir, à Dunkerque, sous la présidence de M. Henri Terquem, président du comité républicain, conférence par MM. Ch. Debierre, sénateur ; Daniel Vincent, député ; Maurice Bokanowski, avocat à la Cour de Paris, dans la salle de l'Alliance républicaine, 3, rue de l'Abreuvoir.

Dimanche 4 juin, à Hondschoote, conférence déjà annoncée.

Lundi 5 juin, à Commegnies, Grand-Sart, salle du bal, M. Marcel Cam, avocat à la Cour d'appel de Paris, fera une conférence à 4 heures du soir.

Mardi 6 juin, à Hellemmes-Lille, à 8 heures du soir, salle de la mairie, conférence par M. Bargeron, inspecteur du travail à Lille, sous la présidence de M. Fayzan, maire d'Hellemmes.

A TOURCOING

Les prévisions pour l'établissement de la liste des assurés obligatoires à Tourcoing avaient été établies sur un chiffre de 43 à 45.000 inscriptions. Ce chiffre ne pourra vraisemblablement être atteint que lorsque la loi sera en pleine vigueur. Le nombre des ouvriers et ouvrières employés et domestiques inscrits sur les premières listes ne s'élève, en effet, qu'à 33.123, d'où une différence en moins sur l'évaluation première de 11.877. Mais il y a lieu d'ajouter à ce nombre les 500 à 600 salariés qui ont changé d'adresse depuis le début des inscriptions et qui figureront sur la liste supplémentaire.

Ne sont pas encore comptés non plus les nombreux ouvriers belges habitant la Belgique, venant chaque jour travailler à Tourcoing et qui seront inscrits comme ayant leur domicile, vis-à-vis la loi, au lieu de leur travail.

Enfin viendront s'ajouter les salariés travaillant à domicile, les salariés intermittents et les salariés de professions variables qui ont pu échapper aux premières inscriptions. Ils figureront également sur les listes complémentaires avec les salariés qui prendront se fixer à Tourcoing.

REVISION DES LISTES D'ASSURES

5e Section

Le maire de la ville de Tourcoing informe les habitants que la liste des assurés obligatoires arrêtée par la préfecture est à leur disposition au siège de la 5e section, école des garçons rue Nauva, et la commission se tiendra en permanence les mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 juin, de 4 heures à 8 heures du soir. Ces permanences ont pour but : 1° de recueillir les réclamations auxquelles la commission donnera la suite qu'elles comportent (article 196 du règlement) ; 2° de recueillir les pièces justificatives des assurés âgés de plus de 35 ans qui ne les ont pas encore fournies ; 3° de prendre note des changements d'adresses survenus depuis l'établissement des listes provisoires ; 4° de continuer l'inscription des intéressés qui n'ont pas encore remis leur bulletin ; 5° de recueillir les demandes d'inscriptions et les pièces justificatives des ouvriers facultatifs. Des bulletins seront à la disposition des assurés qui auraient perdu le leur ou qui n'en auraient pas reçu. La 5e section comprend les rues situées entre les rues de Paris et du Brun-Pain et les territoires de Roncq et de Bondues.

Permanence centrale. — Des dispositions ont été prises pour que le bureau général des retraites soit ouvert à l'Institut Social, 41, rue de Tournai, les dimanche et lundi de la Pentecôte, de 9 heures à midi. Les intéressés qui n'ont pas encore pu remettre leurs bulletins ou leurs pièces justificatives pourront profiter de ces deux jours de fête pour accomplir cette démarche. Des bulletins sont à la disposition des intéressés qui en seraient dépourvus.

A CAUDRY

Le maire de Caudry a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés que la liste provisoire des assujettis obligatoires à la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières, a été arrêtée le 31 mai par les commissions nommées à cet effet, au nombre de 2.761.

Un double de cette liste restera dans les bureaux de la mairie et les intéressés qui désirent profiter de leurs droits sont instamment invités à s'assurer à la mairie si leur inscription est réellement faite. Une liste complémentaire sera dressée et clôturée pour le 15 juin prochain.

Les personnes pour lesquelles la loi des retraites n'est pas une obligation, soit : les fermiers, métayers, cultivateurs, artisans et petits patrons, les membres non salariés de leurs familles, les salariés dont le salaire dépasse 3.000 francs, mais ne dépasse pas 5.000 francs ; les femmes et veuves non salariées des assurés obligatoires et facultatifs, qui désirent profiter des bénéfices de la loi, sont invitées instamment à se faire inscrire à la mairie d'ici le 15 juin, jour de clôture de la liste des assurés facultatifs.

Prétendue mutinerie à la Défense mobile de Dunkerque

Sur une note émanant de la même source que celle adressée à plusieurs journaux de Paris, un de nos confrères annonçait hier que de graves incidents s'étaient produits à la Défense Mobile nû, disait-on, dans marins s'étaient mutinés.

Ce récit est absolument faux et aucun acte de mutinerie ne s'est produit.

Ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est qu'en réalité un certain mécontentement se manifeste parmi les Marsouins de la Défense.

Habitués à une discipline plutôt paternelle et jouissant d'une liberté relative, ils ont difficilement accepté que depuis le vote du torpilleur 256, cette liberté ait été plus limitée et que la discipline soit maintenant imposée d'une façon plus effective.

Que les marins aient manifesté ce mécontentement en mourant moins d'ardeur au travail, c'est possible ; mais des 600 marins qui composent l'effectif de la Défense, y compris l'équipage du « Dunois », aucun ne s'est mutiné et tous sont à leur poste.

La commandant de la Défense Mobile dément la nouvelle d'une mutinerie annoncée par plusieurs journaux.

La Fièvre aphteuse à Mairières

La fièvre aphteuse se propage dans cette localité. Trois vaches en sont actuellement atteintes. Toutes les mesures ont été prises.

La 10e Exposition canine du Club de Saint-Hubert du Nord

(Roubaix 10 au 12 Juin 1911)

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, les inscriptions pour la 10e Exposition Canine Internationale qui se tiendra du 10 au 12 juin à Roubaix, dans l'enceinte de l'Exposition Internationale du Nord de la France, sont arrivées nombreuses au Secrétariat général du Club Saint-Hubert du Nord, 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix, et l'on peut affirmer que rarement exposition de province aura obtenu un semblable succès.

Rappelons que des prix en espèces seront décernés dans toutes les classes que comporte le programme-règlement et proportionnellement au nombre d'engagements dans chaque classe.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire au Secrétariat du Club Saint-Hubert du Nord, 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix.

Sapeurs-Pompiers

La commission départementale composée de MM. les chefs de bataillon Mahieu, inspecteur du service des sapeurs-pompiers ; Boivin, commandant les sapeurs-pompiers de Lille, et Fichaux, commandant les sapeurs-pompiers de Dunkerque, chargée de l'examen d'aptitude professionnelle des jeunes sapeurs qui désirent entrer au régiment des sapeurs-pompiers de Paris, a fonctionné à la caserne Malus, à Lille, le mercredi 31 mai dernier.

Les épreuves portaient sur la gymnastique appliquée, le maniement de l'échelle à crochets, du cordage et l'attaque des différents feux.

Les sapeurs Lavie, de Dunkerque, et Cuny, de Fourmies, ont satisfait à cet examen.

Commission Départementale

La Commission départementale se réunira le mercredi 7 juin 1911, à deux heures et demie de l'après-midi.

UN MANIFESTE

du groupement général DE LA BATELLERIE

LES BATELIERS RÉCLAMENT LE DROIT DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les bateliers sont gens paisibles et modestes. Ils apportent toujours beaucoup de modération dans la discussion des questions qui touchent à leur corporation et s'ils poursuivent avec ténacité la réalisation des réformes susceptibles d'améliorer leur sort, tout au moins d'adoucir leur dure existence, ils ne sont ni tapageurs, ni bruyants. Jusqu'à présent, ils n'avaient pas fait beaucoup parler d'eux.

Or, voici qu'ils s'apprêtent à lancer un manifeste dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il suscitera de nombreuses controverses et qu'il causera quelque bruit.

Ils n'entendent réclamer rien moins qu'une réforme électorale ; ils vont demander le droit de vote par correspondance.

M. Cloteau, président de leur syndicat du Groupement général de la Batellerie, qui a son siège à Douai, a découvert que la corporation des bateliers s'était peu représentée au Parlement. Il affirme que « la batellerie serait bien embarrassée si on lui demandait de prouver qu'elle a seulement contribué par un millier de voix à l'élection d'un député ». Et il explique la raison de cet état de chose. Le jour du scrutin, les plupart des bateliers se trouvent très loin de l'endroit où ils devraient voter. S'ils en sont peu éloignés, il leur est difficile d'abandonner leur bateau. Enfin, ils ne disposent pas toujours de la somme nécessaire pour se déplacer. Ils se trouvent, ainsi, dans l'impossibilité de prêter leur concours au candidat qui pourrait servir utilement leurs intérêts.

Et M. Cloteau s'indigne. Il ne suffit pas, déclare-t-il en substance, de posséder un droit ; il faut encore pouvoir exercer ce droit. Les bateliers sont de bons citoyens. Il est impossible qu'on ne leur permette pas de se conduire en bons citoyens, qu'on ne les autorise pas à voter, à voter par correspondance. Et voilà toute la thèse de M. Cloteau. Nous ne la commentons pas. Nous l'exposons.

LE MANIFESTE DE LA BATELLERIE

Les arguments de M. Cloteau sont repris et développés dans un manifeste qui sera prochainement adressé aux députés et aux sénateurs et dont voici les principaux passages :

« Notre corporation, Messieurs, est une des plus honnêtes, celle où l'on compte le moins d'individus rayés pour indignité des listes électorales. Elle est pourtant celle où l'on compte le plus de citoyens auxquels il est impossible de voter.

« Nous ressentons vivement, Messieurs, l'humiliation et le préjudice d'une pareille situation. Nous savons le prix de ces droits politiques qui nous sont pratiquement refusés. Nous savons la force morale et l'élévation de sentiments que donnent à un homme la conscience de participer au gouvernement de son pays et la fierté d'être une part de la volonté nationale. Nous n'ignorons pas non plus que la sollicitude des élus risque parfois d'avoir pour mesure l'influence et la cohésion des électeurs. Il nous est pénible de penser que nous ne pouvons point comme nous le voudrions, témoigner notre gratitude à ceux des membres du Parlement qui ont bien voulu s'intéresser à la Batellerie. Il nous est pénible de songer que si notre Corporation n'a pu depuis un siècle obtenir les améliorations législatives qu'elle réclame moins pour elle-même que dans l'intérêt de l'industrie française, c'est peut-être parce que son suffrage ne peut appuyer ses vœux. »

Le manifeste prend fin sur une affirmation : « Le vote par correspondance fera une réalité de ces droits politiques que nous reconnaît en vain depuis plus d'un siècle la Constitution et dont nous sommes injustement privés. »

Il est impossible de préjuger dès maintenant l'accueil qui sera réservé à la demande des bateliers. Au surplus leur manifeste soulève une grave question digne de plus scrupuleux examen.

P.-T. P.

Carnet du Lecteur

NAISSANCE

A Cambrai. — Nous apprenons que Mme Pierre Cornette, fille de M. Bernez, sénateur du Nord, vient d'être mère d'une petite fille, qui recevra le nom de Marcelle. La maman et le bébé sont en bonne santé. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

LILLE

Chez les Anciens Gradés

La Société des « Anciens Gradés », bien connue à Lille — Société amicale et d'instruction militaire des anciens officiers, sous-officiers, brigadiers et caporaux — traversa présentement une crise survenue à la suite de l'élection d'un vice-président.

Lors de cette élection, le trésorier de la société était le candidat du conseil d'administration. Il fut battu à une voix de majorité par un autre membre de la société, qui avait posé sa candidature à l'ouverture du scrutin.

Le nouvel élu avait songé à résilier sa fonction, puis, revenant sur cette détermination, déclara qu'il se maintenait dans la situation de vice-président à laquelle il avait été élu.

C'est alors que le président de la société et douze membres du conseil d'administration donnèrent collectivement leur démission, et deux autres administrateurs isolément, par la suite.

Les membres de la société des « Anciens Gradés » sont convoqués, pour le dimanche 18 juin, à une assemblée générale qui se tiendra au siège, à 5 heures. L'ordre du jour porte : 1° Démolition du conseil d'administration ; 2° Election du président et des membres du conseil.

La convocation, qui est signée du président actuel, M. André Pajot, et du secrétaire général, M. Segon, vient d'être envoyée à tous les membres de la société. C'est d'après elle que nous avons résumé l'incident qui a motivé la crise. Elle indique que les membres démissionnaires du conseil d'administration sont dans l'intention de se représenter. Elle demande enfin aux membres de la société qui voudraient poser leur candidature, de vouloir bien se déclarer quatre jours avant l'assemblée générale.

Les choses en sont là.

Amusement dangereux

Un pétard de chemin de fer blesse deux enfants

Vers huit heures du matin, les deux frères Louis et Léon Delattre, 12 et 9 ans, rue Christophe-Colomb, s'amusaient, dans l'allée des Dondaines, avec une boîte en fer blanc qu'avait trouvée, il y a une quinzaine de jours, la petite Réelle, leur voisine.

Comme ils ne parvenaient pas à ouvrir le récipient, ils le frappèrent à coups de bâton. Une violente explosion se produisit et un pétard que renfermait la boîte atteint, blessant douloureusement et grièvement aux jambes les deux imprudents.

Des passants vinrent à leur secours et on constata que c'était un pétard de la Compagnie du chemin de fer.

Une enquête est ouverte par M. Lanoux, commissaire du quartier, pour découvrir l'origine de ce dangereux engin.

La faux brigadier était un escroc

Le 26 mai dernier, Mme Carpentier, marchande de bicyclettes, rue de Béthune, reçoit la visite d'un artilleur aux manches ornées de rengalons indiquant galons de brigadier-fourrier, qui lui demanda une machine en location pour quelques heures.

Mme Carpentier accéda à ses désirs, mais ne l'ayant pas vu revenir le lendemain, elle s'empressa de porter plainte.

Depuis ce jour on était sans nouvelles du soldat, quand hier après-midi, le secrétaire de police Toussaert, de 1er arrondissement, aperçut sur la Grand'Place un brigadier-fourrier d'artillerie déambulant une bicyclette à la main.

M. Toussaert pense que cet individu pourrait être l'escroc contre lequel Mme Carpentier avait porté plainte et sans hésiter s'empressa d'aller vers lui.

Le trouvant un peu d'étonnement en se voyant ainsi accosté, mais cependant il ne fit aucune résistance pour le suivre au poste de 1er arrondissement, où M. Langevin, commissaire de police, procéda à son interrogatoire.

Celui-ci fut assez curieux en ce sens qu'il révéla que le soldat n'était nullement brigadier-fourrier ou 1re d'artillerie à Clermont-Ferrand, mais tout simplement soldat de 2e classe.

Ayant déclaré qu'il se nommait André Emery, originaire d'Hazebrouck, il affirma qu'il avait obtenu une permission de quatre jours le 21 mai, puis une prolongation de 15 jours. A l'appui de ses dires il exhiba un titre de permission qui, à première vue, paraissait sérieux. On se tira cependant pas à s'apercevoir que si cette dernière n'était pas fausse Emery avait néanmoins opéré des surcharges. En réalité, il n'aurait obtenu qu'une permission de quatre jours et une prolongation de quarante-huit heures. Emery se serait accordé le reste sans l'autorisation de ses chefs.

Quant à la bicyclette qu'il obtint chez Mme Carpentier, il a avoué l'avoir vendue à un de ses camarades du 16e chasseurs pour la somme de quinze francs, qui la conserve et ne consentira à la rendre que le jour où il rentrera en possession de l'argent qu'il a déboursé. Pour ce qui est de la machine qu'il avait entre les mains au moment de son arrestation, il affirme qu'elle lui appartient.

En attendant des renseignements du 16e d'artillerie sur le point de savoir si Emery était réellement en permission au moment où il commit son escroquerie au préjudice de Mme Carpentier, M. Langevin a envoyé l'indélicat militaire au parquet.

L'antidiabétique

végétal et souverain dans tous les cas de diabète. En vente chez MMes L. et R. Association, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. La boîte 1 fr., par poste 1 fr. 20.

2081

ENFANT RENVERSÉ PAR UN CAMION

Le petit Fernand Dessain, deux ans et demi, dont les parents habitent cour Bailleul, 10, sortant hier après-midi, de sa demeure, pour aller jouer sur la rue, a été renversé par un camion de la maison Crépy, que conduisait le cocher Blanquart. L'enfant a été blessé au coude gauche.

EN CORRECTIONNELLE

Charles-Louis Christaen, 19 ans, ouvrier agricole à Haltuin, est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour vol d'un sac de déchet de lin opéré au préjudice de M. Demester, industriel à Haltuin.

FÊTE DU QUARTIER DE CANTELEU ET DES BOIS-BLANCS

Dimanche 4 juin, à 4 heures, cortège défilé. Départ : Rue des Bois-Blancs (face à la maison David), quai de l'Ouest, Pont de Canteleu, avenue de Bretagne, rue Copernic, rue Turgot, rue de Cassel et rue Guillaume-Tell.

Défilé de vélos et voitures fleuris avec primes. Les inscriptions sont reçues au siège du Comité des fêtes : Etablissement Excelso, rue des Bois-Blancs.

A 5 heures : à l'école, rue Guillaume-Tell, distribution de gâteaux aux enfants ; avenue de Bretagne, grand concert par l'orchestrine des « Accordéonistes Lillois ».

A 6 heures (face à l'église) : grande fête de gymnastique par l'Espérance du Sud.

De 8 heures à 9 heures : fête de nuit. Ballets suédois par les pupilles de l'Espérance du Sud.

A 9 heures : bals populaires. Jardin, place Sainte-Agnès ; 2e, rue Turgot.

Le Comité invite les commerçants à participer au cortège avec leur voiture réclame. Les habitants du quartier sont invités à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

LES FÊTES DE FIVES-SAINT-MAURICE

Dimanche de la Pentecôte, 4 juin 1911, place des Girondins, à quatre heures du soir, concert par la Fanfare de Fives.

A partir de 10 heures du soir, jusqu'au lendemain, 5 juin, à midi : grande braderie flamande, rue Pierre-Legrand, d'un bout à l'autre, et rues adjacentes, à partir de la rue Belle-Vue, rue de Lannoy, rue de Bouvines, rue Philadelphie.

Dans le but de voir s'agrandir cette braderie, le comité a prévu une prime de 20 francs, cinq primes de 10 francs, cinquante primes de 5 francs. Le tirage des primes aura lieu le lundi 5 juin, à trois heures de l'après-midi, au siège du comité, 16, rue de Bouvines.

Les emplacements seront absolument gratuits.

Lundi 5 juin, Saint-Maurice, quartier des Travaux, à partir de 10 heures du matin, jeux populaires, Trou-Madame, Bascule hydraulique, Bal de nuit.

MENUS FAITS

— Frédéric-William-Karl Barrabas, soldat allemand, 31 ans, a été arrêté rue des Etaques, 13, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— La police a ouvert une enquête à la suite d'un vol de couverts de table commis avec effraction, allée des Domaines, dans une baraque appartenant à Mme Debriever, rue de Tournai, 54 bis.

XXVe ANNIVERSAIRE DE LA FRANÇAISE

Pour le concert-fête de gymnastique du dimanche 11 juin, à l'Hippodrome, les enfants en dessous de 13 ans accompagnés de leurs parents, entreront gratuitement.

A 7 heures et demie, un banquet réunira aux Rez à l'Hôtel Bailleul et réunira les artistes et les sociétaires.

Les amis et anciens membres de la société qui voudraient y assister peuvent envoyer leur adhésion avec un mandat de 5 francs, au président, 75, rue Colbert, mais avant le 7 juin.

MOULIN ROUGE (Bois de la Deûle)

Directeur-Propriétaire : L. Dazeuvenne

Aujourd'hui samedi 3 juin 1911, débuts de Morin, le fin diseur fantaisiste ; de Lorrès, comique ; Floriane, diseuse gaie ; Pierre Dervyl, chanteur comique ; Sidonie, comique imitateur ; M. Darribel, diction.

Tous les jours, matinée à 3 heures et demie ; soirée à 8 heures et demie.

Car M assure le service toutes les 15 minutes et à la sortie.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Reprise de la séance du 31 mai. — Violents incidents. — La question de l'ébauchage. — Passage à la discussion des articles du cahier des charges. — La prochaine enfilade théâtrale.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni extraordinairement vendredi, à onze heures du matin, pour continuer l'étude des questions posées à l'ordre du jour de la séance du vendredi 26 courant, interrompue, au cours d'un tumultueux incident, par suite du départ des membres de la minorité.

M. Eugène Motte, maire, préside. Assistent : MM. Auguste François, Gustave Doise, Lévin Bailleul et Alfred Hocquez.

M. Motte. — A la suite de l'incident de la dernière séance ce serait faire œuvre de sagesse que de reprendre à partir de l'article 11, la discussion du cahier des charges de la convention à passer avec la « Société des nouveaux agglomérés combustibles » qui désire construire dans notre ville une usine destinée à transformer les ordures ménagères.

M. Lebas. — M. le Maire explique à sa façon l'incident de la dernière séance : selon lui le vote était douteux ; il ne l'est pourtant pas pour ceux qui se déclarèrent pour ou contre. Au cours des débats j'ai clairement exposé la nécessité, pour les ouvriers trieurs, de gagner un salaire journalier de 3 fr. 50, mais il était désagréable au président de constater que la minorité avait enlevé un vote. Cette façon de procéder étant inadmissible, la minorité socialiste, en maîtire de présidence, quitte la salle des délibérations. Aujourd'hui, le Conseil est amputé, plusieurs de nos collègues sont au travail, ce n'est pas une heure pour convoquer l'assemblée communale, aussi je demande une séance spéciale, à 6 heures et demie du soir, pour l'examen du cahier des charges.

M. Motte. — Ce sera pour le lundi de la prochaine séance.

M. Couper. — Il y a là une question de principe et de moralité.

M. Chatteleyn. — Je suis habitué à recevoir les injures de la minorité.

M. Lefebvre. — Vous vous gênez, vous autres.

M. Debaisieux. — M. Chatteleyn est toujours de parti-pris, c'est le plus mauvais président de l'assemblée.

M. Chatteleyn proteste contre les allégations de M. Lebas.

M. Watremez. — Escamoteur que vous êtes.

M. Chatteleyn. — Le vote était à ce point douteux que trois membres de la minorité ne levèrent pas la main, M. Coupez la pressait.

M. Debaisieux. — Vous en avez toujours à Couper.

M. Watremez. — Escamoteur.

M. Debaisieux. — Plus fort que Robert Houdin.

M. Chatteleyn. — Le vote était douteux.

Le Secrétaire. — Oui.

M. Debaisieux. — Escroics Tartarin.

M. Kimpe. — Le secrétaire n'a rien à dire, il dort toujours en séance.

M. Chatteleyn. — La majorité ne s'est pas assez clairement exprimée, je ne vois pas un autocrate.

M. Lefebvre. — Mais aujourd'hui vous avez une majorité d'esclaves.

M. Chatteleyn. — J'ai accepté un amendement de M. Lebas.

M. Lefebvre. — Sur un signe du maire.

M. Debaisieux. — Noyez donc la tactique de Méphisto.

M. Chatteleyn. — Tout étant bien qu'on veuse le soumettre une élévation des salaires.

M. Debaisieux. — Votez notre amendement.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

L'AVIATION

Paris-Rome-Turin

Rome, 2 juin.

Le roi a fait remettre aujourd'hui au lieutenant Conneau (Beaumont) la décoration de Chevalier des Saints Maurice et Lazare.

PREY ET VIDART

L'aviateur Prey est toujours à Pise, car malheureusement son nouveau moteur, il a remis son départ à demain.

Vidart se trouve immobilisé à Cécina, où il poursuit les réparations de son appareil.

LES OFFICIERS BLESSÉS

Toulon, 2 juin, 1 heure.

Le lieutenant Lucas va mieux. On a pu replacer la hanche.

On a placé dans un appareil la jambe droite du lieutenant Hennequin. Cet officier souffre beaucoup.

Le Tour de France en aéroplane

Bordeaux, 2 juin.

Le lieutenant Ménard est toujours en panne à Ambarès, près de Bordeaux. Il a déclaré qu'il comptait que la réparation de son appareil serait terminée ces jours-ci. Il repartira soit par la voie des airs à destination de l'aérodrome de la Croix-d'Hins Puis, il viera directement sur Pau avec son passager le lieutenant Do-Ha.

Aviateurs militaires de Pau à Paris

Pau, 2 juin.

Cinq aviateurs militaires qui décidé de gagner Paris par la voie des airs ; ils partiront demain si le temps est favorable. Ce sont le capitaine Echemann, les lieutenants Princeteau, De Malherbe, Dancourteau, et Gouin. Ils voyageront par étapes ; les arrêts prévus sont : Libourne, Poitiers, Orléans, Saint-Cyr.

La foudre tue et blesse

Grenoble, 2 juin.

La foudre est tombée sur la montagne, au-dessus d'Uriage, où une batterie du 3e d'artillerie manœuvrait à 1.200 mètres d'altitude.

Un sous-officier a été tué ; un sous-officier et trois soldats ont été blessés.

Le sous-officier tué est le maréchal des logis Gerves, 26 ans, originaire de Vieux-le-Grand, dans l'Ain.

LA FOUDRE GRÊLE

Evreux, 2 juin.

La foudre est tombée sur le Palais de Justice d'Evreux ; un incendie s'est déclaré. Le Palais était rattaché à la prison. On dut faire évacuer tous les prisonniers qui furent dirigés sur la caserne du régiment de cavalerie.

Les dégâts sont excessivement importants, les archives de l'état civil, départementales et celles de la trésorerie générale sont atteintes.

Tremblement de terre en Belgique

NOUVELLES SECOUSSES A BRUXELLES — UN MORT — TROIS BLESSÉS

Bruxelles, 2 juin.

Ce matin, à Gosselies, de nouvelles secousses ont été ressenties. Elles ont été très violentes et ont duré quatre minutes. Une usine de Frédéric a été écroulée, ensevelissant sous ses ruines un mort et trois blessés. La population est affolée.

AU MAROC

Tanger, 2 juin.

On mande de Casablanca, à la date du 2, que l'état-major a reçu de Lalla-Ito la nouvelle que le général Meinier a quitté Fez le 29, se dirigeant vers l'Oued Mikkis. Avec la colonne légère, il a fait parcourir la vallée de l'oued Mikkis et le Banc-est de Zerhoun. Plusieurs tribus de la région nouvelle sont leur soumission. Deux villages qui avaient attaqué le convoi ont été bombardés par l'artillerie. Il n'y a eu aucune perte de notre côté.

Les suites du Quai d'Orçay

MAIMON ET ROUET CONDAMNÉS

Paris, 2 juin.

La onzième chambre du tribunal de police correctionnelle, présidée par M. Lenard, vient, sur réquisitoire de M. le substitut Bernard, de rendre son jugement dans l'affaire d'espionnage du quai d'Orsay.

Bernard Maimon, le publiciste anglo-américain, correspondant de l'« Evening Times », a été condamné à deux années d'emprisonnement.

René Rouet, élève vice-consul qui lui fournissait des documents du ministère des Affaires étrangères, a été condamné à deux années d'emprisonnement.

Enfin, Pelletier, le secrétaire de Maimon, devra faire trois mois de prison.

L'inculpation retenue par le tribunal est celle prévue et punie par la loi de 1886 sur l'espionnage, articles 1 et 2, contre Rouet ; article 2 contre Maimon ; complicité à ces délits contre Maimon et Pelletier.

Le tribunal a admis comme circonstance atténuante ce fait que les divulgations avaient surtout eu but financier et commercial.

La délimitation de la Champagne

L'AGITATION VA-T-ELLE RENAÎTRE DANS L'AUBE ?

Bar-sur-Aube, 2 juin.

A la suite de la publication des conclusions du rapport de M. Ch. Blanc, soumises à la discussion du Conseil d'Etat, les communes viticoles de Bar-sur-Aube se sont réunies sous la présidence de M. Rage, maire démissionnaire.

Elles ont adopté un ordre du jour repoussant énergiquement l'appellation de Basse-Champagne qu'elles considèrent comme humiliante et de nature à diminuer la valeur marchande de leurs vins.

Elles demandent au Conseil d'Etat de rendre à ces mêmes vins le droit à l'appellation « Champagne » tout court, dont elles jouissaient légalement et juridiquement avant le décret du 3 janvier 1908.

Le comité central a voté au président d'unanimes félicitations.

Epernay, 2 juin.

La Fédération des sociétés viticoles publie ce soir un manifeste où après avoir dit que les droits de champagne ont été trop bien défendus devant le Conseil d'Etat pour être méconnus de celui-ci, elle demande aux vignerons d'accepter dans le plus grand calme et d'observer dans l'ordre le plus complet l'arrêt qui va intervenir.

DANS LA RÉGION

VIIe Fête Fédérale des Musiques à Roubaix le 4 juin

La réception par toutes les Sociétés fédérées de Roubaix des musiques des Bouilleurs du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu à 11 heures du matin. L'itinéraire du Cortège est le suivant : Place de la Gare, rue de la Gare, rue Neuve, boulevard Gambetta (arrêt à l'Hippodrome), boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, à l'Hôtel de Ville.

Chez la mère, au hall de l'Hôtel de Ville, aura lieu la remise du bâton fédéral et la sélectionnée de la Ville d'Acier, formée par des mineurs et des galériens.

Sous la direction de M. Koenig, 1.700 musiciens se feront entendre (ce sera une manifestation exceptionnelle.

Le samedi soir, à l'Hôtel de Ville, se réunirent, à 8 heures, les rapporteurs et, à 7 heures, les Membres du Comité de Direction, les délégués d'arrondissement, les membres des Sections artistique, du Contentieux, et de la Commission de Contrôle.

A 8 heures et demie, un banquet réunira ces derniers au Grand Hôtel, à eux se joindront, comme invités, les membres de la Commission d'exécution de la « Journée des Mineurs ».

Un cycliste blessé grièvement un octogénaire à Pecquencourt

Irénée Debrabant, 16 ans, mineur, passant à bicyclette, rue du Beffroi, a renversé Mme veuve Duperdin, 82 ans. La victime a eu l'épaule gauche cassée et porte une fracture de la base du crâne. Son état est grave.

Victimes de la chaleur à Valenciennes

DEUX MORTS

M. Pierre Tasfoll, 70 ans, tailleur, rue St-Géry, et M. Ernest Outer, 34 ans, mineur à Saint-Waast-la-Haut, sont morts subitement par suite de la chaleur.

Chez les Mineurs

Le Comité confédéral des Syndicats des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni vendredi, à Douai, à l'Ange Gabriel.

Etaient présents comme délégués, les citoyens Cordier, de Somain ; Quentin, de Douai, du Syndicat du Nord ; Bezard, de Douai ; Cordier et Evrard, de Somain ; Cordier et Evr